

FABRICANT :

- Raison sociale : **Randal Europea, S.A.**
 - Numéro d'identification fiscale (nº TVA intracommunautaire) : ESA98238967
 - Activité principale : Conception, fabrication et commercialisation de meubles.
 - Adresse : C/ Ciudad de Liria, 120, CP 46988, Paterna (Valencia) et C/ Gremis, 12, CP 46290, Alcácer (Valencia)
 - Numéro de téléphone : +34 961539000
 - Adresse e-mail de contact : miguel.izquierdo@randal.group
 - Site internet : www.randal.group
 - Pour votre sécurité et votre confiance, nous vous informons que nous sommes dûment inscrits au Registre du Commerce / Registre Public suivant : R.M de Valencia, tomo 9.593, libro 6.875, folio 6, sección 8, hoja V-152.694.
-

CONDITIONS DE GARANTIE COMMERCIALE

§1 – Champ d'application

1.1 La présente garantie commerciale, émise par la société RANDAL EUROPEA S.A. (ci-après désignée « RANDAL »), s'applique exclusivement aux produits neufs destinés à un usage privé (ci-après désignés les « Produits »), dans les conditions stipulées aux présentes. Les codes des produits couverts par cette garantie sont les suivants :

8436537950709

8436537950693

8436537950525

8436537950518

8436537950808

8436537950792

8436537948294

8436537949895

1.2 Seuls les détenteurs desdits Produits (ci-après désignés les « Clients finaux ») peuvent se prévaloir des droits résultant de la présente garantie commerciale.

1.3 La présente garantie commerciale ne porte nullement atteinte aux droits légaux à garantie dont bénéficie le Client final en vertu du Code de la consommation et du Code civil, à l'encontre du vendeur du Produit.

§2 – Durée de la garantie commerciale

2.1 La garantie commerciale est valable pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de vente du Produit au Client final, sous réserve qu'il s'agisse d'un produit de la marque RANDAL. Toute prorogation de cette période est exclue (délai de forclusion).

2.2 Le Client final ne pourra invoquer la présente garantie commerciale que dans l'hypothèse où il ne lui serait pas possible de faire valoir ses droits à garantie auprès du vendeur, conformément au Code civil, ou en cas d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre de ce dernier.

2.3 Conformément à l'article L.111-4 du Code de la consommation, nous vous informons que les pièces détachées indispensables à l'usage de nos Produits sont mises à disposition.

§3 – Présence d'un défaut

Au titre de la présente garantie commerciale, RANDAL s'engage à couvrir tout défaut matériel affectant le Produit, à condition que ledit défaut soit présent au moment du transfert des risques du vendeur au Client final.

RANDAL décline toute responsabilité en cas de dommage matériel résultant :

- d'une utilisation non conforme ou inappropriée,
- du non-respect des instructions figurant dans la notice,
- d'un montage et/ou d'une mise en service incorrects effectués par le Client final,
- d'erreurs ou de négligences dans la manipulation,
- de modifications ou réparations non conformes et/ou non autorisées par RANDAL, qu'elles aient été réalisées par le Client final ou par des tiers,
- de travaux de maintenance réalisés par des personnes non habilitées.

La présente garantie ne couvre pas non plus les défauts mineurs n'affectant pas significativement la qualité ou la valeur du Produit, ni l'usure ou le vieillissement naturel résultant d'un usage conforme.

§4 – Réclamations en cas de défauts

4.1 En cas de défaut couvert par la présente garantie, le Client final dispose d'un droit à exécution complémentaire, sous forme de réparation du défaut constaté ou de remplacement du Produit par un modèle équivalent. Le choix entre ces deux options relève de la seule appréciation de RANDAL.

4.2 Si le Client final est un commerçant au sens du Code de commerce français, il est tenu de se conformer aux obligations qui en découlent.

4.3 Aucun autre recours ne pourra être exercé par le Client final au titre de la présente garantie, notamment toute demande d'indemnisation, de compensation, d'annulation de la vente ou de réduction du prix de vente. Cette exclusion ne s'applique pas en cas de responsabilité du fait des produits défectueux, de dol, de

faute lourde, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, de dissimulation frauduleuse d'un défaut ou de non-respect d'une garantie de qualité.

§5 – Mise en œuvre de la garantie

Toute réclamation au titre de la présente garantie doit être adressée par écrit à RANDAL ou à un centre de service agréé. La présentation de l'original de la preuve d'achat est obligatoire pour faire valoir les droits issus de la garantie.

§6 – Dispositions finales

- 6.1 La présente garantie commerciale est régie par le droit français.
- 6.2 Tout litige relatif à la présente garantie, ou en lien avec celle-ci, relève de la compétence exclusive des juridictions françaises.